

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

#### COMMUNES DE DREFFÉAC ET ST GILDAS DES BOIS

Par arrêté préfectoral n° 2024/ICPE/133 en date du 22 avril 2024, une consultation du public est prévue dans les mairies de Drefféac et de St Gildas des Bois, du mardi 21 mai 2024 au vendredi 21 juin 2024 inclus, portant sur la demande présentée par le GAEC DE LA LOUISIANE en vue d'obtenir l'autorisation de procéder au regroupement de deux exploitations avec augmentation du nombre de vaches laitières (passage à 380 VL) au lieu dit La Louisiane à Drefféac.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du lundi 6 mai 2024, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet dans les mairies de Drefféac et de St Gildas des Bois, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, aux mairies de Drefféac et de St Gildas des Bois, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.